

Beaurepaire, le 28 mai 2021

Madame la Directrice  
DDT de la Drôme  
4 place Laennec  
BP 1013  
26015 VALENCE Cedex

*Affaire suivie par Jean-Luc MASMIQUEL*

*Affaire suivie par : christel.constantin-bertin@sirra.fr*

Objet : **Avis de la CLE**

**Projet de protection de Saint-Sorlin-en-Valloire contre les crues des cours d'eau du bassin**

Madame la Directrice,

Par courriel en date du 21 avril 2021, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire sur le projet de protection de Saint-Sorlin-en-Valloire contre les crues des cours d'eau du bassin.

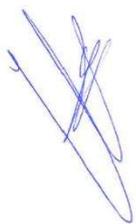
Lors de sa séance du 21 mai 2021, le Bureau de la CLE a émis un avis favorable avec l'observation suivante :

- Intégrer dans le dossier une analyse de la compatibilité avec le SAGE Bièvre Liers Valloire.

Par ailleurs, le Bureau de la CLE préconise à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche de transmettre l'ensemble de ses données relatives aux digues au secrétariat de la CLE en vue d'assurer une cohérence dans la gestion des ouvrages à l'échelle du bassin versant.

Je vous prie d'accepter, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric SAVIGNON,  
Président de la CLE



Commission Locale de l'Eau  
**CLE**  
BIÈVRE LIERS VALLOIRE